

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

BULLETIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL VOLUME 20 :: NUMÉRO 1 :: AUTOMNE 2012

« ÇA NE LEUR RETIRE PAS
LEUR HÉRITAGE ET
L'ON Y VOIT UNE FAÇON
DE LEUR TRANSMETTRE
NOS VALEURS. »

HOMMAGE À
FLEUR-ANGE ALLAIRE

MON TESTAMENT

UN HÉRITAGE DURABLE
GRÂCE À LA
PLANIFICATION

UNE RENCONTRE
INSPIRANTE



Martine Jobin et Joël Bergeron

Deux diplômés de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal aujourd'hui copropriétaires d'un hôpital vétérinaire à Boucherville, le Dr Joël Bergeron (1991) et sa conjointe, la D^{re} Martine Jobin (1990), ont récemment annoncé qu'ils s'étaient engagés à faire un important don planifié de 500 000 \$ en faveur de leur alma mater. Cette somme, représentant le capital-décès de leur assurance vie, sera consacrée au Fonds en santé des animaux de compagnie ainsi qu'au Fonds de dotation de la faculté (projet combinant enseignement et engagement social des médecins vétérinaires).

La faculté a joué un rôle déterminant dans la vie des Drs Bergeron et Jobin. Ils s'y sont en effet rencontrés durant leurs études, qu'ils ont terminées avec succès, et ne se sont plus quittés par la suite, devenant parents de quatre beaux enfants.

« Nous cherchions un moyen de montrer notre attachement à notre faculté et c'est en voyant certains de nos collègues faire don de leur assurance vie que nous avons réalisé qu'il était possible de prévoir un don substantiel à un cout tout à fait raisonnable », raconte le Dr Bergeron.



« ÇA NE LEUR RETIRE PAS LEUR HÉRITAGE ET L'ON Y VOIT UNE FAÇON DE LEUR TRANSMETTRE NOS VALEURS. »

Il était également nécessaire pour eux que leur geste soit bien compris par leurs enfants. « Ça ne leur retire pas leur héritage et l'on y voit une façon de leur transmettre nos valeurs. »

Le couple Bergeron-Jobin croit aussi énormément à l'engagement social. La Dre Jobin est d'ailleurs depuis quelques années bénévole dans le projet La clinique des animaux des jeunes de la rue. « Ce projet permet de soigner gratuitement les animaux appartenant aux jeunes de la rue en mobilisant des médecins vétérinaires, des étudiants vétérinaires et en technique de santé animale et tout le personnel et le matériel requis un mercredi par mois », explique la Dre Jobin. Cette activité permet d'entrer en contact avec les jeunes et de gagner leur confiance.

Le Refuge de la faculté et le projet de stérilisation des chats de ferme et des chats errants lui tiennent aussi particulièrement à cœur. « Ces projets permettent aux étudiants d'avoir une influence directe sur la communauté et d'être exposés davantage à l'aspect chirurgical de la pratique », ajoute-t-elle.

Le Dr Bergeron est actuellement président de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. À ce titre, il est d'autant plus à même de constater l'importance de soutenir la faculté et d'assurer son rayonnement. Après avoir été témoin des démarches obstinées et rigoureuses qui ont été faites pour sauver l'agrément de la Faculté de médecine vétérinaire au début des années 2000, il juge capital de continuer à porter le flambeau.

« La faculté figure parmi les facultés de médecine vétérinaire d'envergure en Amérique du Nord et nous pouvons en être fiers », affirme-t-il. Mais la technologie évolue, les équipements se raffinent et tout cela a un prix.

« Nous espérons que notre geste inspirera d'autres collègues tout comme nous avons été nous-mêmes inspirés par les dons qu'ont effectués des membres de la faculté. »

À voir l'enthousiasme qui régnait au cocktail de reconnaissance récemment organisé en l'honneur des Drs Bergeron et Jobin, nul doute que leur geste incitera plus d'un à donner.

HOMMAGE À FLEUR-ANGE ALLAIRE

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Fleur-Ange Allaire, bibliothécaire retraitée, mais d'abord et avant tout une personne exceptionnelle qui, par sa générosité et l'affection qu'elle témoignait à chacun, restera une source d'inspiration pour tous ceux qui l'ont connue.

L'Université de Montréal est fière d'avoir pu compter sur l'appui constant de cette femme réfléchie, d'une grande culture et qui aimait la vie.

Il y a une dizaine d'années, Fleur-Ange Allaire a rencontré les responsables du Bureau du développement et des relations avec les diplômés relativement aux différentes possibilités qui s'offraient à elle pour créer un fonds à la mémoire de sa mère, Diane Lemaire, et de son père, Eugène Allaire. Elle tenait à leur rendre hommage en faisant un don significatif qui viendrait soutenir l'Université de Montréal dans la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche.

C'est ainsi que Mme Allaire contracta une assurance vie afin que soit créé à son décès le Fonds Lemaire-Allaire. À sa demande, le Fonds remettra des bourses à des étudiants en philosophie ou en psychologie intéressés par l'œuvre de Paul Diel.

Philosophe de formation, Paul Diel est un psychologue français né à Vienne en 1893. Einstein qualifia son œuvre de « remède à l'instabilité de notre époque sur le plan éthique ». Paul Diel s'est particulièrement consacré à l'étude de la vie de l'esprit et à la compréhension de notre condition humaine et de notre pouvoir de redressement et d'accomplissement. Mais nombreux sont ceux qui soulignent encore de nos jours que ce psychothérapeute qu'on peut classer dans la lignée des Freud, Adler et Jung n'a pas joui d'une notoriété aussi étendue qu'elle aurait dû l'être.

Le geste de Fleur-Ange Allaire est donc d'autant plus important et son souci de faire connaître cet érudit contribuera sans conteste à l'avancement de l'enseignement supérieur au sein de notre établissement.

Un immense merci à Mme Allaire d'avoir su partager avec nous sa passion et ses connaissances et de venir jouer un rôle marquant dans la vie de nos étudiants pour les années à venir.



UN HÉRITAGE DURABLE GRÂCE À LA PLANIFICATION

par Anne-Marie Girard-Plouffe, *Option Fortune*

On dit que l'absence de planification peut nuire à la bonne santé de ses finances. Mais il est toujours possible de remédier à la situation, surtout quand il est question d'héritage philanthropique...

On dit aussi que le testament constitue le véhicule idéal pour donner une dernière plus-value au capital qu'on a mis, dans bien des cas, une vie à bâtir. Le testament peut alors être vu comme une dernière lettre d'amour aux nôtres, et pourquoi pas aux autres? Histoire de faire bouger les choses.

Il existe trois types de bénéficiaires potentiels et essentiellement trois manières de léguer.

D'abord il y a notre famille et nos proches, ensuite les agences de revenu canadienne et provinciale et finalement les organismes de bienfaisance. Sans planification, les deux premiers vont se partager le legs universel alors que, grâce à un legs particulier financé par le produit d'une assurance vie, on pourrait réduire au minimum la part des agences de revenu au profit de la famille et des œuvres de charité.

Prenons l'exemple de la famille Boyer, dont les parents âgés tous les deux de 62 ans ont accumulé un patrimoine composé de régimes enregistrés (REER, FEER), d'une société de gestion enrichie du produit de la vente de leur entreprise et d'une résidence de campagne.

Succession totale	1 000 000 \$
Impôt à payer	- 200 000 \$
Succession nette	800 000 \$

Les parents souscrivent, par l'entremise de leur société de gestion, une assurance vie de 400 000 \$ afin de financer le don prévu du même montant au décès du conjoint survivant. Le coût des primes s'élève à 5800 \$ par année.

Impôt à payer :	- 200 000 \$
Crédit à la suite du don (400 000 \$ x 48,22 %) :	192 800 \$
Impôt à payer :	- 7 200 \$
La société de bienfaisance obtient :	400 000 \$

Selon la durée de vie des donateurs, le coût des primes d'assurance s'ajoutera au solde de l'impôt à payer dans le temps. Toutefois, la société de bienfaisance encaissera 400 000 \$.

Si leur situation financière le permet, les deux conjoints peuvent souscrire une autre assurance vie. Ainsi, la succession recouvrera sa valeur originale, puisque la protection supplémentaire équivaldra aux primes payées pour l'obtention de la police.

	Sans planification	Avec don	Avec don
Succession	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Impôt	- 200 000 \$	- 7 200 \$	- 7 200 \$
Assurance-vie	0 \$	400 000 \$	640 000 \$
Coût assurance vie ¹		- 145 000 \$	- 232 000 \$
Valeur nette	800 000 \$	847 800 \$	1 000 800 \$
Philanthropie		400 000 \$	400 000 \$

¹Espérance de vie projetée de 25 ans.

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 350 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 30 JUIN 2012

Jobin, Martine Bergeron, Joël Baril Paradis, Lucile

LES PERSONNES SUIVANTES REPRÉSENTENT LES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. AUSSI, PLUS DE 150 AUTRES SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES 30 JUIN 2012

Succession Serge Vadasz
Serge Tanguay

Fondation Fleur-Ange Allaire
Christiane Allaire

Succession Jean Jaucourt
Me Robert Côté



Mon testament

(brochure réalisée par la Direction générale des services de justice et des registres en collaboration avec la Direction des communications du ministère de la Justice du Québec).

Plusieurs questions se posent quand vient le temps de rédiger son testament. Une simple erreur de rédaction peut avoir des conséquences importantes. Comment s'y retrouver ?

Conçue par le ministère de la Justice du Québec, cette brochure constitue un excellent guide et comprend un modèle de testament pouvant être personnalisé.

Pour obtenir gratuitement cette brochure, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.

UNE RENCONTRE INSPIRANTE



ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU BUREAU DU DÉVELOPPEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS

La dernière rencontre annuelle des membres de la Société du patrimoine*, en juin dernier, a été un vif succès. John Parisella, ancien délégué général du Québec à New York et maintenant directeur exécutif de la grande campagne de financement HEC Montréal, École Polytechnique et Université de Montréal, était le conférencier invité. Il a fait un exposé détaillé sur la philanthropie au Québec et parlé de l'inspiration que donne la culture américaine à cet égard. La conférence a de plus été ponctuée d'échanges avec l'auditoire sur les questions de l'État-providence et du financement des universités. Le recteur de l'UdeM, Guy Breton, est même intervenu à quelques reprises dans le débat.

Nos donateurs ont pu discuter avec les différents participants et leurs interventions nous ont montré à quel point l'avenir de notre université leur tient à cœur. Malgré la tourmente des derniers mois, il est impressionnant de constater que l'appui de nos donateurs ne s'est jamais démenti et notre équipe du Bureau du développement et des relations avec les diplômés demeure plus que jamais motivée à déployer les efforts nécessaires pour soutenir les activités de recherche et d'enseignement de l'Université.

Merci d'être une telle source d'inspiration pour toute notre équipe et au plaisir d'une prochaine rencontre! ■

**La Société du patrimoine regroupe les donateurs ayant prévu un legs ou un don par assurance vie en faveur de l'UdeM ainsi que les représentants des successions des personnes aujourd'hui décédées.*

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, à <chantal.thomas@umontreal.ca> ou par téléphone au 514 343-5688.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.

